

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 10 mai 2011 à 13 h à l'hôtel Estérel, sis au 39, boulevard Fridolin-Simard en la ville d'Estérel, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Luc Lamond	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et Mme Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut

M. Charles Garnier, préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et par la suite, invite Madame Johanne Lavoie du CSSS des Pays-d'en-Haut à entretenir les membres du conseil au sujet des camps de jour tenus dans les différentes municipalités de la MRC et plus spécifiquement de leur tarification fort disparate. Compte-tenu du fait que le CSSS des Pays-d'en-Haut est appelé à contribuer certaines sommes pour les enfants de familles démunies, elle demande aux municipalités s'il ne serait pas possible d'avoir une politique de tarification facilitante pour faire en sorte de diminuer les sommes importantes que le CSSS doit déboursier à ce sujet. Un tableau comparatif sera envoyé à l'ensemble des municipalités pour les aider à convenir d'une telle uniformisation.

Enfin, Mme Louise Gagnon annonce la venue du conférencier Jean-Patrick Toussaint de la Fondation David Suzuki, le 10 juin prochain à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, qui traitera de la préservation de nos écosystèmes marins et d'eau douce dans les Laurentides.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 70-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :
 8. C) : Église St-Bernard
 8. D) : Stationnement Dubé
 8. E) : Vision stratégique

ADOPTÉE

2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Assemblée régulière du 12 avril 2011 :

CM 71-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2011 soit et est adopté avec les modifications suivantes :
 - Page 4, ligne 17 : changer les mots « de la MRC » pour ceux « du territoire de la MRC »;
 - Page 5, résolution CM 60-04-11, 16^e ligne : on devrait lire « La reconnaissance de l'admissibilité »
 - Page 11, ligne 28 : changer le nom de *Roger Soucy* pour *André Soucy*.

ADOPTÉE

3. SUIVI DE PROCÈS-VERBAUX

A) Contestation de l'exploitation minière :

Les membres du conseil prennent connaissance des résolutions nos 3752-04-2011 et 2011-133 des municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Sainte-Adèle demandant à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'interdire toute exploration et/ou exploitation minière sur le territoire de leurs municipalités et réclamant également une modification à la Loi sur les mines et l'abolition de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu'elles détiennent pour la réglementation des droits de surface.

À ce sujet d'ailleurs, la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et celui de Sainte-Adèle, M. Réjean Charbonneau, informent leurs collègues de la tenue d'une soirée d'information à l'intention de leurs citoyens les 17 et 26 mai prochains.

4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Rapport d'activités :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut présente et commente son rapport d'activités mensuel.

M. Lalande mentionne que lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme, diverses candidatures ont été proposées et qu'il y aurait lieu d'en ratifier leur nomination.

CM 72-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ratifie la nomination des nouveaux membres suivants au C.A. du CLD des Pays-d'en-Haut, à savoir :
 - ◆ M. Martin Lavallée, secteur touristique
 - ◆ M. Marc-André Auger, secteur des technologies de l'information.

... ainsi que celle des membres dont le mandat a été renouvelé d'office.

ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement dépose son rapport d'activités mensuel.

B) Conformité au schéma d'aménagement :

1. Estérel : règlements nos 2010-559, 2010-562 et 2010-563 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 2 mai 2011, les documents Règlements modifiant les règlements de zonage et de PIIA, portant les numéros 2010-559, 2010-562 et 2010-563, adoptés par le conseil municipal de la ville d'Estérel, le 15 avril 2011 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 73-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements n° 2010-559, 2010-562 et 2010-563 modifiant les règlements de zonage sont certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

D) Saint-Adolphe-d'Howard :

1. Demande de modification du schéma d'aménagement : projet de règlement n° 243-2011 : avis de motion et dispense de lecture :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights quant à la présentation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, du règlement n° 243-2011 relatif à une modification d'une grande affectation dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard. Demande de dispense de lecture étant aussi faite compte tenu du fait que copie du susdit règlement n° 243-2011 est remise en même temps.

E) Rapport d'activités du conseiller en environnement (Joël Badertscher) :

M. Joël Badertscher, conseiller en environnement dépose et commente son rapport d'activités pour la période du 7 avril au 4 mai 2011.

Questionné par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord relativement à l'infiltration d'eau amplifiée au stationnement de Montfort par la construction de la borne sèche, M. Joël Badertscher, conseiller en environnement indique avoir inspecté les lieux avec M. Carl Montreuil, directeur des travaux publics de la municipalité de Wentworth-Nord et souligne que, selon ce dernier, il n'y aurait pas eu aggravation considérable de la fuite suite à ces travaux.

Pour sa part, le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard s'informe des dossiers des barrages de castors du lac Sioux et du barrage de la Montée Sauvage (barrage Bélanger).

F) Agence de mise en valeur de la forêt privée des Laurentides : représentants de la MRC des Pays-d'en-Haut :

ATTENDU la demande de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides selon laquelle la MRC doit désigner un membre qui la représentera au sein de son conseil d'administration, ainsi qu'un autre membre qui représentera la MRC lors de son assemblée générale annuelle;

CM 74-05-11

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut désigne le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, comme représentant de la MRC lors des réunions du conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.
2. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut désigne le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont, comme représentant de la MRC à l'assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.
3. QUE pareille nomination demeure en vigueur tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée

ADOPTÉE

G) Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) : 5^e forum régional – rappel pour vous inscrire :

Rappel est fait aux membres du conseil de la 5^e rencontre du Forum régional de la commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides qui se tiendra le vendredi 13 mai 2011 à l'aéroport international de Mont-Tremblant (150, Roger-Hébert La Macaza).

6. RAPPORTS

A) Chargée de développement rural :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait pour information du rapport d'activités de Mme Alison Drylie, agente rurale, pour la période du 11 avril au 5 mai 2011.

B) Chargée de projets – Paysages et patrimoine :

1. Rapport d'activités :

Mme Chantal Ladouceur, chargée de projets – paysages et patrimoine présente et commente son rapport d'activités pour la période du 13 avril au 10 mai 2011.

2. Plan directeur du parc régional : présentation aux municipalités :

Mme Ladouceur indique qu'il y aura rencontre des directeurs des services de loisirs et clubs de Plein-Air pour leur présenter le plan directeur du parc régional, le 1^{er} juin prochain à la salle polyvalente de la gare de Piedmont.

À la demande du directeur général, Me Yvan Genest, le point 7. E) est devancé afin de permettre à Mme Chantal Ladouceur d'informer les membres du conseil sur les faits saillants de ce colloque.

7. E) 1^{ER} colloque québécois sur les parcs régionaux (27 et 28 avril 2011) : résumé des conférences :

Ayant assisté à ce colloque en compagnie du conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et président de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, de M. Joseph Licata, directeur général de la susdite Corporation, de M. Roger Ponce, membre de la SOPRÉ et de Me Yvan Genest, directeur général de la MRC, Mme Chantal Ladouceur dresse un résumé des conférences qui s'y sont tenues en faisant ressortir les points suivants, à savoir :

◆ Grandes tendances en plein air :

- la randonnée pédestre et plus spécifiquement pour les circuits plus courts pour les personnes âgées ;
- le vélo de montagne et plus spécialement, les sentiers de vélo de randonnée en milieu forestier ;
- l'importance du volet événementiel afin de maintenir l'intérêt et la fréquentation dans les parcs régionaux.

◆ Gestion et financement des parcs régionaux :

- le financement municipal est incontournable ;
- la localisation d'équipements (vélos, raquettes, embarcations, etc.) constitue une source de revenus pour plusieurs parcs ;
- beaucoup de gestionnaires de parcs sont des organismes de bienfaisance pouvant émettre des reçus pour fins d'impôts ;
- grande implication des CLD : communications et promotion, aide financière, structure d'organismes, recherche de fournisseurs, organisation d'événements, etc.

◆ Communications et marketing :

- manque de promotion et de marketing par les gestionnaires de parcs ;
- un site internet fonctionnel et efficace constitue le minimum à mettre en œuvre en matière de promotion ;
- les médias sociaux sont devenus des incontournables.

Toujours au sujet de ce colloque, le conseiller André Genest cite comme exemple l'implication d'un CLD, celui de la MRC de Matawinie qui est mis à contribution pour le soutien technique aux parcs régionaux de cette MRC.

Le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs quitte l'assemblée à 14h00.

C) Assistante de projets :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Ana Manescu, assistante de projets pour la période du 8 avril au 6 mai 2011.

7. PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

1. Transmission de divers documents :

Dépôt est fait de divers documents provenant de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

2. Stratégie de protection des parcs linéaires – projet de RCI :

Faisant suite à la présentation commentée par Me Joanne Côté du projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) découlant de la stratégie de protection des parcs linéaires, le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et également président de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord est d'avis qu'il y aurait lieu de donner un avis de motion pour l'adoption du susdit RCI immédiatement, quitte à l'amender par la suite afin d'y apporter les modifications nécessaires notamment en ce qui a trait aux croisements ou accès.

Pour sa part, le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont est plutôt d'avis de retarder l'adoption du susdit RCI, estimant le document incomplet.

Déçu du peu d'empressement, selon lui, du conseil de la MRC de procéder à l'adoption du RCI découlant de la stratégie de protection des parcs linéaires, le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord fait part de son désir d'être remplacé à titre de représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et quitte l'assemblée (14h10).

CM 75-05-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente séance soit et est ajournée jusqu'à 14h25.

ADOPTÉE

Reprise des travaux (14h25) :

Report de l'adoption du projet de RCI relatif à la stratégie de protection des parcs linéaires

CM 76-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut retarde l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la stratégie de protection des parcs linéaires le temps nécessaire afin de permettre la consultation auprès des municipalités visées expressément par pareil RCI et d'y apporter les modifications s'imposant suite à pareille consultation.

ADOPTÉE

B) Secteur du parc linéaire :

Aucun sujet ne figurant à ce point de l'ordre du jour, l'on passe donc à l'item suivant.

C) Secteur du corridor aérobie :

1. Utilisation du jubé du pavillon de Montfort et création d'un comité culturel à Wentworth-Nord, secteur Montfort :

Relativement à cette demande d'utilisation, la résolution suivante est adoptée, à savoir :

ATTENDU la demande d'utilisation du jubé du pavillon récréatif de Montfort comme devant servir pour la mise en place d'une galerie d'art permanente ;

CM 77-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Nepveu, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Permette l'utilisation des murs du jubé du Pavillon récréatif de Montfort comme devant servir pour lieu d'exposition d'œuvres d'art ;
 - b) Autorise l'utilisation du susdit Pavillon comme lieu d'exposition dans la mesure où pareille activité ne nuise pas aux autres activités prévues.

ADOPTÉE

D) Secteur des terres publiques :

1. Projet de tour de télécommunications à Wentworth-Nord :

ATTENDU la demande adressée par la firme 7215924 Canada Inc., filiale à part entière de Vidéotron Ltée en vue de la construction d'une tour de télécommunications sur une partie de la demie est du lot 21, rang VII, de l'arpentage primitif du canton de Wentworth, distraction faite de la parcelle 1 correspondant à une partie non subdivisée du lot 21A, rang 8, du cadastre du canton de Wentworth, distraction du lot 21A-1 ;

ATTENDU la confirmation obtenue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRFN) à l'effet qu'il n'y a aucune restriction faunique vis-à-vis ce projet ;

ATTENDU la preuve de l'obtention des droits de passage nécessaires sur les terrains privés pour se rendre sur la terre publique intramunicipale (TPI) ;

CM 78-05-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la signature par M. le préfet Charles Garnier et Me Yvan Genest, directeur général, d'un bail avec la firme 7215924 Canada Inc., filiale à part entière de Vidéotron Ltée en vue de la construction d'une tour de télécommunications sur la terre publique intramunicipale (TPI) susdécrite aux conditions suivantes :
 - a) l'utilisation du bail prototype du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;
 - b) renforcement de la clause de démantèlement (cf. clause n° 6) ;
 - c) faire arpenter le lot utilisé pour en faire un lot distinct, le tout aux frais du locataire ;
 - d) prévoir une clause pour autres clients avec loyer supplémentaire pour la MRC des Pays-d'en-Haut ;
 - e) loyer annuel de 12 000 \$.

ADOPTÉE

8. DOSSIERS DE M. LE PRÉFET

A) Nomination d'un représentant au CA du Carrefour Jeunesse-Emploi :

Pareille nomination est reportée à la prochaine assemblée.

B) Conférence régionale des Élus (CRÉ) des Laurentides : annonces :

À ce sujet, M. le préfet Garnier informe ses collègues de l'annonce par M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, d'un nouveau sentier récréatif du 9,8km entre les municipalités de Mont-Tremblant et Saint-Faustin – Lac Carré. Ce sentier permettra d'établir une voie de contournement aux 38km fermés sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord recréant ainsi un axe nord-sud pour la motoneige dans la région des Laurentides.

Également, M. le préfet Garnier fait état d'une subvention (11 648 \$) relativement à une étude de tracé durable pour un sentier quad interrégional de Wentworth-Nord et du Lac-des-Seize-Îles.

C) Église St-Bernard :

M. le préfet Charles Garnier mentionne que faute de fidèles, la chapelle de l'église St-Bernard a été fermée pour le culte à Pâques. La fondation St-Bernard, pour poursuivre son volet culture, a donc dû déplacer sa saison des *Belles soirées* (incluant le piano), vers la Chapelle sur le Lac.

Il y aurait lieu selon M. Garnier d'explorer les différentes avenues possibles d'acquisition de cet immeuble et ce, par l'entremise de notre comité culturel, pour recommandation au conseil des maires.

CM 79-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise l'exploration de divers scénarios possibles d'acquisition de cet immeuble en collaboration avec la ville de Sainte-Adèle, pareille bâtisse pouvant servir (en partie) de centre de services aux usagers du parc linéaire, y compris notamment comme lieu de stationnement; le tout sous la supervision du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

D) Stationnement Dubé :

M. le préfet Garnier informe ses collègues de la visite de M. André Dubé aux bureaux de la MRC pour s'assurer une fois de plus du non-intérêt de la MRC dans l'achat du stationnement Dubé au prix demandé, afin qu'il puisse offrir le terrain à un particulier

E) Vision stratégique :

M. le préfet Charles Garnier informe les membres du conseil de la tenue, la semaine dernière, de nos deux premières assemblées de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique. Une quarantaine de personnes à Saint-Sauveur et une vingtaine à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ont assisté à ces rencontres.

Rappel est fait aux membres du conseil des deux prochaines assemblées de consultation, à Sainte-Adèle le 18 mai et à Saint-Adolphe-d'Howard, le 19 mai prochain.

9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois d'avril 2011 :

CM 80-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois d'avril 2011 totalisant la somme de 262 486,09 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 30 avril 2011 :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire au 30 avril 2011.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune discussion n'ayant lieu en lien avec le bordereau de correspondance, on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

11. DEMANDES À LA MRC

Aucune demande ne figurant à ce point de l'ordre du jour, on passe donc au point suivant.

12. GESTION DES COURS D'EAU

A) Dossier du lac Marier (Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson) :

Relativement à ce dossier, dépôt est fait de la dernière correspondance provenant de l'Association pour la protection du Lac Marier (21-04-2011), accompagnée de divers documents.

Toujours à ce sujet, la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson prévoit une réunion devant se tenir incessamment et à laquelle devraient participer toutes les parties visées, y compris la MRC des Pays-d'en-Haut.

B) Dossier du domaine Alary :

Règlement no 242-2011 décrétant des travaux d'enlèvement de sédiments dans un affluent du Grand Ruisseau

ATTENDU QUE vers le 27 avril 2010 la vanne de fond du barrage du Domaine Alary située sur le lot 334-16-6 du cadastre de la Paroisse de Saint-Sauveur a cédé;

ATTENDU QUE le bris de la vanne de fond de ce barrage a entraîné la libération de sédiments se trouvant au fond du bassin (lac artificiel) en amont de l'ouvrage de retenu;

ATTENDU QUE les sédiments entraînés se sont accumulés dans le littoral et la rive du cours d'eau en aval du barrage;

ATTENDU QU'il s'est alors formé une accumulation de plus d'un mètre de sédiments au fond du bassin du cours d'eau (affluent du grand ruisseau) bordant les propriétés d'Havre-des-Monts et des Habitations-des-Monts;

ATTENDU QUE l'accumulation de sédiments à cet endroit a créé une obstruction dans le cours d'eau;

ATTENDU QUE cette obstruction est susceptible d'entraîner des inondations dans ce secteur et menace ainsi la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité Régionale de Comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la M.R.C. des Pays-d'en-Haut de décréter des travaux relatifs à l'enlèvement des sédiments qui créent une obstruction dans le cours d'eau;

ATTENDU QU'à cette fin, la M.R.C. peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier l'application des règlements et le recouvrement des créances et la gestion des travaux à cette municipalité locale;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier à la Ville de Saint-Sauveur l'exécution et la gestion des travaux ainsi que le recouvrement des créances découlant de l'application du présent règlement;

ATTENDU l'avis de motion donné par courrier certifié le 26 avril 2011, par Me Yvan Genest, directeur général et secrétaire-trésorier, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (CMQ) ;

ATTENDU la lecture du susdit règlement n° 242-2011 et également du protocole d'entente entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la ville de Saint-Sauveur ;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante du présent règlement IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le Conseil de la M.R.C. décrète par le présent règlement l'exécution de travaux requis relativement à l'enlèvement des sédiments situés dans le ruisseau qui constitue un affluent du Grand Ruisseau et qui traverse les propriétés des Habitation-des-Monts et du Havre-des-Monts (voir l'annexe « A » pour la localisation des travaux).

Les travaux consistent en l'enlèvement des sédiments présents dans le susdit cours d'eau entre le barrage Domaine Alary et le barrage Roulotte des Monts et en disposer dans un lieu préalablement accepté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ARTICLE 3 La M.R.C. des Pays-d'en-Haut confie l'exécution du présent règlement et la gestion des travaux décrétés par le présent règlement à la Ville de Saint-Sauveur, le tout suivant l'entente intervenue entre les parties et jointe au présent règlement comme Annexe « B ».

ARTICLE 4 La M.R.C. des Pays-d'en-Haut autorise la Ville de Saint-Sauveur à recouvrir, de toute personne qui les a causés, les frais relatifs à l'enlèvement des sédiments dans le ruisseau ci-avant désigné.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général

13. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

A) Abrogation de la résolution n° CM 32-02-11 :

ATTENDU la correspondance de Mme Johanne Bock, directrice générale de la RIDR à l'effet d'abroger notre résolution n° CM 32-01-11 ;

CM 82-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut abroge sa résolution n° CM 32-02-11.

ADOPTÉE

B) Approbation du règlement n° 28 : utilisation des soldes disponibles concernant l'achat d'un compacteur neuf de marque Caterpillar, l'achat d'équipements et d'un terrain et l'affectation de la somme de 627 000 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt n° 15 en vue de financer une dépense de 627 000 \$:

ATTENDU la demande d'approbation adressée par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) du règlement n° 28 conformément à l'article 607, C.M.Q. ;

CM 83-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à l'approbation du règlement n° 28 de la RIDR, conformément à l'article 607, C.M.Q.

ADOPTÉE

C) Approbation du règlement n° 29 :

ATTENDU la demande d'approbation adressée par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) du règlement n° 29 conformément à l'article 607, C.M.Q. ;

CM 84-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à l'approbation du règlement n° 29 de la RIDR, conformément à l'article 607, C.M.Q.

ADOPTÉE

14. DIVERS

Aucun sujet ne figurant à ce point de l'ordre du jour, l'on passe donc à la période de questions.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'étant posée, M. le préfet Charles Garnier passe donc à la levée de l'assemblée.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h30)

CM 85-05-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général